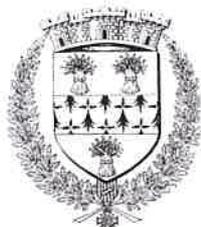


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
11 Avril 2023

OBJET DE LA  
DELIBERATION

SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE

**Séance ordinaire du 11 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois le Onze Avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 Avril 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THERY Éric). Mme BARLET Stéphanie (Proc de M. HENAUX Christophe). MM. THUILLIEZ Laurent. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19 h 15). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. (Proc. de Mme WERQUIN Mildred). MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme WERQUIN Mildred. M. THERY Éric. Mme CABOCHE Cécile. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. M. HENAUX Christophe.

Absente : Mme DIOUANI Sarah.

Secrétaire de séance : Monsieur DEVLEESCHAUWER Nicolas

Sur proposition de la Commission « Finances - Vie Scolaire » qui s'est réunie le 30 Mars 2023,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association suivante :

- « Les JeanPetits » 150 €  
(Organisation de la chasse aux œufs de Pâques)

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE  
le 17/04/2023  
Application agréée E.legalite.com